



PALATINE PLANETE

Fonds Commun de Placement

Relevant de la directive 2014/91/UE

Rapport Annuel 2023

Fonds Commun de Placement

PALATINE PLANETE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 29 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de parts du FCP PALATINE PLANETE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FCP PALATINE PLANETE relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à

l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 7 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes
CONSEILS ASSOCIES S.A.



Bertrand de MONTs

PALATINE PLANETE

COMPTES ANNUELS

29/12/2023

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	115 375 387,15	129 751 636,95
Actions et valeurs assimilées	111 706 547,85	122 229 107,95
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	111 706 547,85	122 229 107,95
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négo­ciables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	3 668 839,30	7 522 529,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	3 668 839,30	7 522 529,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	0,00	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
COMPTES FINANCIERS	554 177,97	74 087,36
Liquidités	554 177,97	74 087,36
TOTAL DE L'ACTIF	115 929 565,12	129 825 724,31

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	115 735 316,79	120 626 364,97
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-462 126,69	7 006 167,70
Résultat de l'exercice (a,b)	502 569,43	1 657 463,53
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	115 775 759,53	129 289 996,20
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	153 805,59	535 728,11
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	153 805,59	535 728,11
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	115 929 565,12	129 825 724,31

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	51 417,96	1 703,01
Produits sur actions et valeurs assimilées	2 859 856,70	2 906 847,74
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	2 911 274,66	2 908 550,75
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	2 162,16
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	0,00	2 162,16
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	2 911 274,66	2 906 388,59
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 190 878,73	1 163 986,33
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	720 395,93	1 742 402,26
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-217 826,50	-84 938,73
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	502 569,43	1 657 463,53

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0012068518 - Part PALATINE PLANETE LE CEDRE : Taux de frais maximum de 1,50% TTC sur l'actif net.

FR0010649079 - Part PALATINE PLANETE PART R : Taux de frais maximum de 2,30% TTC sur l'actif net.

FR0010341800 - Part PALATINE PLANETE FCP PART I : Taux de frais maximum de 1,50% TTC sur l'actif net.

FR0014000JR9 - Part PALATINE PLANETE CLUB PLANETE : Taux de frais maximum de 0,80% TTC sur l'actif net.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts PALATINE PLANETE CLUB PLANETE	Capitalisation	Capitalisation
Parts PALATINE PLANETE FCP PART I	Capitalisation	Capitalisation
Parts PALATINE PLANETE LE CEDRE	Capitalisation	Capitalisation
Parts PALATINE PLANETE PART R	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	129 289 996,20	155 840 477,75
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	15 902 583,88	14 537 420,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-42 852 578,87	-20 472 593,68
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	7 317 780,41	9 436 935,23
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-7 471 536,82	-2 521 606,76
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-236 509,59	-248 204,57
Différences de change	192 480,58	58 544,05
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	12 913 147,81	-29 083 378,08
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>20 397 614,47</i>	<i>7 484 466,66</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-7 484 466,66</i>	<i>-36 567 844,74</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	720 395,93	1 742 402,26
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	115 775 759,53	129 289 996,20

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	554 177,97	0,48
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	554 177,97	0,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	4 797 692,00	4,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		0,00
DETTES		
	Frais de gestion fixe	153 805,59
TOTAL DES DETTES		153 805,59
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-153 805,59

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part PALATINE PLANETE CLUB PLANETE		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 352,629	
Part PALATINE PLANETE FCP PART I		
Parts souscrites durant l'exercice	337 316,79	12 664 505,90
Parts rachetées durant l'exercice	-919 258,39	-33 641 446,84
Solde net des souscriptions/rachats	-581 941,60	-20 976 940,94
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 445 378,49	
Part PALATINE PLANETE LE CEDRE		
Parts souscrites durant l'exercice	506,157	95 873,36
Parts rachetées durant l'exercice	-454,930	-85 002,17
Solde net des souscriptions/rachats	51,227	10 871,19
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	14 209,595	
Part PALATINE PLANETE PART R		
Parts souscrites durant l'exercice	78 403,579	3 142 204,62
Parts rachetées durant l'exercice	-228 444,305	-9 126 129,86
Solde net des souscriptions/rachats	-150 040,726	-5 983 925,24
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	960 895,911	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part PALATINE PLANETE CLUB PLANETE	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part PALATINE PLANETE FCP PART I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part PALATINE PLANETE LE CEDRE	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part PALATINE PLANETE PART R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Parts PALATINE PLANETE CLUB PLANETE	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	125 875,60
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts PALATINE PLANETE FCP PART I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 060 108,44
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts PALATINE PLANETE LE CEDRE	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	39 872,71
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts PALATINE PLANETE PART R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	965 021,98
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,30
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			3 668 839,30
	FR0010370528	PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ans Part I	862 174,00
	FR0013468766	PALATINE OPPORTUNITES 6-12 MOIS I	2 806 665,30
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			3 668 839,30

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	502 569,43	1 657 463,53
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	502 569,43	1 657 463,53

	29/12/2023	30/12/2022
Parts PALATINE PLANETE CLUB PLANETE		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	209 500,50	341 753,04
Total	209 500,50	341 753,04

	29/12/2023	30/12/2022
Parts PALATINE PLANETE FCP PART I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	340 145,23	1 084 301,27
Total	340 145,23	1 084 301,27

	29/12/2023	30/12/2022
Parts PALATINE PLANETE LE CEDRE		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	16 733,86	34 485,27
Total	16 733,86	34 485,27

	29/12/2023	30/12/2022
Parts PALATINE PLANETE PART R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-63 810,16	196 923,95
Total	-63 810,16	196 923,95

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-462 126,69	7 006 167,70
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-462 126,69	7 006 167,70

	29/12/2023	30/12/2022
Parts PALATINE PLANETE CLUB PLANETE		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-67 298,25	789 960,70
Total	-67 298,25	789 960,70

	29/12/2023	30/12/2022
Parts PALATINE PLANETE FCP PART I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-225 889,28	3 815 854,50
Total	-225 889,28	3 815 854,50

	29/12/2023	30/12/2022
Parts PALATINE PLANETE LE CEDRE		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-11 120,57	133 355,54
Total	-11 120,57	133 355,54

	29/12/2023	30/12/2022
Parts PALATINE PLANETE PART R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-157 818,59	2 266 996,96
Total	-157 818,59	2 266 996,96

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	25 228 414,42	117 295 582,90	155 840 477,75	129 289 996,20	115 775 759,53
Parts PALATINE PLANETE CLUB PLANETE en EUR					
Actif net	0,00	13 527 848,04	23 180 199,07	14 659 267,73	16 552 865,03
Nombre de titres	0,00	1 332,788	1 874,033	1 352,629	1 352,629
Valeur liquidative unitaire	0,00	10 150,03	12 369,15	10 837,61	12 237,55
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	0,00	147,06	486,52	584,01	-49,75
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	-0,44	7,97	252,65	154,88
Parts PALATINE PLANETE FCP PART I en EUR					
Actif net	17 994 507,61	76 036 206,41	81 847 881,45	70 507 883,20	56 367 128,64
Nombre de titres	591 995,56	2 306 111,92	2 047 637,08	2 027 320,09	1 445 378,49
Valeur liquidative unitaire	30,39	32,97	39,97	34,77	38,99
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	0,26	0,07	1,57	1,88	-0,15
Capitalisation unitaire sur résultat	0,31	0,09	-0,23	0,53	0,23
Parts PALATINE PLANETE LE CEDRE en EUR					
Actif net	1 340 199,42	1 735 205,01	2 707 619,57	2 464 246,05	2 773 202,14
Nombre de titres	8 804,228	10 509,571	13 518,133	14 158,368	14 209,595
Valeur liquidative unitaire	152,22	165,10	200,29	174,04	195,16
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	1,32	0,36	7,90	9,41	-0,78
Capitalisation unitaire sur résultat	1,57	0,45	-1,06	2,43	1,17
Parts PALATINE PLANETE PART R en EUR					
Actif net	5 893 707,39	25 996 323,44	48 104 777,66	41 658 599,22	40 082 563,72
Nombre de titres	1 755,253	719 534,856	1 104 755,281	1 110 936,637	960 895,911
Valeur liquidative unitaire	3 357,75	36,12	43,54	37,49	41,71
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	29,34	0,07	1,72	2,04	-0,16
Capitalisation unitaire sur résultat	10,57	-0,16	-0,49	0,17	-0,06

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	92 000	3 477 600,00	3,00
MERCK KGA	EUR	17 500	2 521 750,00	2,18
SAP SE	EUR	31 400	4 379 672,00	3,78
SYMRISE AG	EUR	39 000	3 885 960,00	3,36
TOTAL ALLEMAGNE			14 264 982,00	12,32
ESPAGNE				
EDP RENOVAVEIS SA EUR5	EUR	224 000	4 149 600,00	3,58
IBERDROLA SA	EUR	420 039	4 985 862,93	4,31
TOTAL ESPAGNE			9 135 462,93	7,89
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	9 211	1 622 241,32	1,41
BUREAU VERITAS SA	EUR	181 600	4 153 192,00	3,58
EIFFAGE	EUR	40 900	3 968 118,00	3,43
ENGIE	EUR	300 000	4 775 400,00	4,13
FAURECIA EX BERTRAND FAURE	EUR	90 000	1 837 800,00	1,58
GETLINK SE	EUR	90 000	1 490 850,00	1,28
LEGRAND SA	EUR	46 000	4 328 600,00	3,74
MICHELIN (CGDE)	EUR	98 000	3 181 080,00	2,75
NEOEN SA	EUR	60 000	1 816 800,00	1,57
NEXANS SA	EUR	26 500	2 100 125,00	1,81
SAINT-GOBAIN	EUR	18 800	1 253 208,00	1,08
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	32 700	5 944 206,00	5,14
SECHE ENVIRONNEMENT SA	EUR	20 675	2 274 250,00	1,96
SPIE SA	EUR	142 782	4 040 730,60	3,49
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	199 000	5 683 440,00	4,91
VINCI SA	EUR	66 900	7 606 530,00	6,57
TOTAL FRANCE			56 076 570,92	48,43
IRLANDE				
KERRY GROUP PLC-A	EUR	46 000	3 618 360,00	3,13
KINGSPAN GROUP	EUR	27 000	2 116 800,00	1,83
SMURFIT KAPPA GROUP PLC	EUR	125 000	4 485 000,00	3,87
TOTAL IRLANDE			10 220 160,00	8,83
PAYS-BAS				
ASML HOLDING NV	EUR	14 400	9 816 480,00	8,48
QIAGEN N.V.	EUR	50 000	1 970 000,00	1,70
TOTAL PAYS-BAS			11 786 480,00	10,18
ROYAUME-UNI				
NMC HEALTH	GBP	9 800	0,00	0,00
SCOTTISH & SOUTHERN ENERGY PLC	GBP	224 000	4 797 692,00	4,15
TOTAL ROYAUME-UNI			4 797 692,00	4,15
SUISSE				
STMICROELECTRONICS NV	EUR	120 000	5 425 200,00	4,69
TOTAL SUISSE			5 425 200,00	4,69
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			111 706 547,85	96,49

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL Actions et valeurs assimilées			111 706 547,85	96,49
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ans Part I	EUR	3 700	862 174,00	0,74
PALATINE OPPORTUNITES 6-12 MOIS I	EUR	2 690	2 806 665,30	2,42
TOTAL FRANCE			3 668 839,30	3,16
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			3 668 839,30	3,16
TOTAL Organismes de placement collectif			3 668 839,30	3,16
Dettes			-153 805,59	-0,13
Comptes financiers			554 177,97	0,48
Actif net			115 775 759,53	100,00

Parts PALATINE PLANETE CLUB PLANETE	EUR	1 352,629	12 237,55
Parts PALATINE PLANETE LE CEDRE	EUR	14 209,595	195,16
Parts PALATINE PLANETE FCP PART I	EUR	1 445 378,49	38,99
Parts PALATINE PLANETE PART R	EUR	960 895,911	41,71



PALATINE PLANETE

OPCVM

RELEVANT DE LA DIRECTIVE EUROPEENNE 2014/91/UE

ACTIONS DES PAYS DE L'UNION EUROPEENNE

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

29/12/2023

- I - CARACTERISTIQUES

► OPCVM d'OPC : inférieur à 10% de l'actif net

► Objectifs de gestion et stratégie d'investissement :

L'OPCVM recherche une performance orientée majoritairement sur les sociétés dont l'activité est liée à l'environnement et particulièrement celles qui concourent à la lutte contre le réchauffement climatique, la pollution et la raréfaction des ressources.

PALATINE PLANETE prend en compte les risques de durabilité et les caractéristiques ESG dans son processus de sélection de valeurs. Il a un objectif d'investissement environnemental, conformément à l'article 8 du règlement SFDR.

PALATINE PLANETE est un fonds labellisé ISR et à ce titre applique la stratégie décrite ci-après :

1. Définition de l'univers : Sélection multicritères, financière et qualitative, pour définir un univers correspondant aux critères d'investissement du fonds composé de valeurs européennes dont la capitalisation boursière est supérieure à 500M€, avec exclusion des valeurs non notées ESG ;
2. Filtre thématique : Sélection des 5 thèmes d'investissement (Efficience énergétique, Energies renouvelables, Gestion de l'eau et des déchets, Mobilité durable, Santé et Bien-être) ;
3. Sélection ESG : Exclusion des 20% de valeurs de l'univers ayant les moins bonnes notes ESG selon l'approche « Best in Universe » et prise en compte des analyses extra-financières ;
4. Analyse fondamentale : Sélection des meilleures sociétés selon leurs caractéristiques financières.

L'OPCVM est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA) et est, dans ce cadre, investi à hauteur de 75% minimum en actions de sociétés de l'Union Européenne éligibles. Il pourra investir à hauteur de 10% maximum de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en euro, et/ou en parts ou actions d'OPCVM et FIA.

Il pourra utiliser des instruments financiers à terme sur actions et sur indices en couverture de l'exposition au risque actions, pour ajuster l'exposition ou en substitution d'une détention directe de titres.

L'indice Euro Stoxx 50 dividendes nets réinvestis est l'indicateur de comparaison a posteriori.

Les revenus nets de l'OPCVM sont intégralement investis.

L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours ouvrés avant 11h30 ; ce rachat sera alors exécuté sur la base de la valeur liquidative datée du même jour.

Durée de placement recommandée : 5 ans.

► Profil de risque :

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion ; ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés financiers.

Compte tenu de l'orientation de l'OPCVM, l'investisseur s'expose à un certain nombre de risques, dont les principaux sont détaillés ci-dessous.

Risque de perte en capital : L'investisseur ne bénéficie d'aucune garantie de capital et peut donc ne pas retrouver son capital initialement investi.

Risque actions : Le FCP peut être totalement ou au minimum à 60%, exposé aux marchés actions et plus particulièrement aux sociétés dont l'activité est liée à l'eau. Si les actions ou les indices, auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative du FCP pourra baisser. Le FCP peut être exposé aux petites capitalisations. Sur ces marchés, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du FCP peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque de liquidité : en cas de faibles volumes d'échange ou en cas de tension, risque que le gérant ne puisse traiter ses titres à la vente ou à l'achat sans impact sur les prix de ces actifs. La survenance de ce risque pourra ainsi faire baisser la Valeur Liquidative du FCP.

Risque de change : Le FCP peut être exposé au risque de change proportionnellement à la partie de l'actif net investie hors de la zone euro non couverte contre ce risque, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de crédit : Le FCP peut à tout moment être exposé au risque de crédit sur les émetteurs privés ou publics. En cas de dégradation de leur situation ou de leur défaillance, la valeur des actions peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié aux pays émergents : L'attention des souscripteurs est attirée sur les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents sur lesquels le FCP peut être exposé, qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

Risque de contrepartie : L'OPCVM pouvant avoir recours à des instruments financiers négociés de gré à gré (titres de créance, prises en pension) il existe un risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de l'OPCVM.

Risque en matière de durabilité : il s'agit du risque lié à un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

II - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER ET POLITIQUE DE GESTION

Palatine Planète investit dans des sociétés dont l'activité est liée à l'environnement et particulièrement celles qui concourent à la lutte contre le réchauffement climatique, la pollution et la raréfaction des ressources.

Le fonds privilégie les entreprises qui combattent ces fléaux et celles qui innovent et apportent des solutions pour contribuer à une transition écologique et énergétique positive.

Les principaux secteurs et thèmes abordés sont :

- les énergies non émettrices de gaz à effet de serre : solaire, éolien, géothermie, hydraulique
- L'efficacité énergétique : construction, génie civil, isolation, ...
- Les modes de transports propres
- Le traitement, l'assainissement, l'approvisionnement en eau potable
- La gestion des déchets
- La sauvegarde de « la maison commune » : contrôle sanitaire, agriculture raisonnée et santé.

La stratégie de gestion se concentre sur les valeurs offrant des solutions et non simplement sur de bonnes pratiques.

Palatine Planète investit dans des entreprises européennes qui proposent des solutions face aux défis de la transition environnementale.

On sélectionne les entreprises qui cherchent à délivrer de la performance sur le long terme, la sélection étant fondée sur une analyse financière complète qui évalue le positionnement stratégique, la structure financière et la qualité et la gouvernance du management.

Une analyse ISR rigoureuse complète notre process de gestion.

Les meilleurs contributeurs du portefeuille en 2023 ont été : les valeurs de construction (Kingspan et Saint Gobain), les valeurs technologies (SAP, STMicroElectronics, Infineon) et les valeurs de gestion de l'énergie (Legrand et Schneider)

Les détracteurs ont été les valeurs Energies Renouvelables (Neoen et EDPR) et les valeurs Santé (Qiagen, Merck et Kerry).

L'ensemble des valeurs utilities et plus généralement celles liées à l'environnement ont sous performé au cours de cette année.

Sur 2023 les fonds Environnement ont souffert de la hausse des taux.
Néanmoins on estime qu'aujourd'hui la valorisation actuelle de ces sociétés ne reflète pas leur potentiel de croissance long-terme.

Et d'autant plus que l'environnement taux plus accommodant va favoriser ce type de société qui investissent bcp et utilise le levier de la dette pour le faire.

Et la réglementation va devenir elle aussi plus accommodante.

En ce début d'année 2024, nous sommes donc positifs sur les valeurs qui composent Palatine Planète.

En effet, dans le cadre de la COP 28, qui s'est tenu à Dubaï, des décisions importantes vont être prises en faveur de la défense de l'environnement.

Des engagements vont orienter les investissements des entreprises dans de nombreux secteurs.

Ils toucheront les énergies vertes et renouvelables, les modes de transport propre, la gestion de l'eau et des déchets.

Des mesures concerneront également l'efficacité énergétique.

Autant de secteurs présents dans le fond Palatine Planète.

Les valeurs d'énergies renouvelables ont retrouvé aujourd'hui une valorisation raisonnable et deviendront sur le long terme des acteurs incontournables de la production électrique verte.

Les valeurs d'infrastructure et de construction ont également aujourd'hui une excellente visibilité sur leur carnet de commandes concernant des projets de haute qualité environnementale.

Dans l'efficacité énergétique nous privilégions Dassault Systèmes, Legrand et Schneider.

Dans les valeurs énergies renouvelables, citons l'espagnol Iberdrola et le portugais EDPR.

Dans la santé & agriculture raisonnée, l'irlandais Kerry et Bureau Veritas dans le testing sont nos valeurs favorites.

Dans la gestion de l'eau et des déchets, nous privilégions Sécché et Veolia.

Enfin dans la thématique « hydrogène – transport propre », nous sommes positionnés sur Michelin et Air Liquide.

Outre l'intérêt offert en matière de diversification d'une allocation actions, ce thème est devenu un enjeu tant au niveau politique que social et économique.

Par ailleurs, cette thématique connaît une forte croissance avec la nécessité d'investissements importants tant à court terme que sur le long terme.

Des sommes colossales sont investies par les Etats et les entreprises pour développer une économie plus respectueuse de l'environnement. Les consommateurs et la réglementation soutiennent la tendance.

Ses préoccupations sont désormais une constante, peu importe dans quelle phase du cycle nous nous trouvons.

La performance du fonds Palatine Planète sur l'année 2023 est de +12,14% pour la part I et la part Le Cèdre, +11,26% pour la part R et +12,92% pour la part Club à comparer à +22,23% pour son indicateur de référence (Euro Stoxx 50 dividendes nets réinvestis).

Les performances passées du FCP ne préjugent pas de ses performances futures.

III - INFORMATION SUR LES TECHNIQUES DE GESTION DE PORTEFEUILLE

- ✓ Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace de portefeuille ;
- ✓ Identité des contreparties à ces techniques ;
- ✓ Type et montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie ;
- ✓ Revenus découlant de ces techniques pour l'exercice comptable et frais opérationnels directs et indirects occasionnés.

Sur l'exercice 2023, le FCP n'a pas eu recours à ces techniques

- IV - INFORMATION SUR LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET LA REUTILISATION (SFTR)

- ✓ Informations générales : Montant des titres et matières premières prêtés
Montant des actifs engagés
- ✓ Données sur la concentration ;

- ✓ Données d'opérations agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Données sur la réutilisation des garanties (collatéral) ;
- ✓ Conservation des garanties reçues par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Conservation des garanties fournies par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global.

Sur l'exercice 2023, l'OPC n'a pas eu recours à ce type d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

V - I N F O R M A T I O N S D ' O R D R E D E O N T O L O G I Q U E

Exercice des droits de vote.

La société de gestion a défini dans son document « politique de vote » ses principes d'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM qu'elle gère.

Les principes de notre politique de vote visent à promouvoir la valorisation à long terme de nos investissements et à encourager le respect et la mise en application des meilleures pratiques de gouvernance et de déontologie professionnelle.

Ainsi, PALATINE ASSET MANAGEMENT adhère aux grands principes de l'AFG en matière de gouvernement d'entreprise :

- « une action, une voix »,
- une assemblée générale favorisant la démocratie actionnariale,
- un conseil d'administration indépendant et efficace,
- des rémunérations adaptées, transparentes et régulièrement soumises au vote de l'assemblée générale,
- l'opposition aux dispositifs anti-OPA.

La participation au vote s'exerce en suivant les recommandations formulées par le « proxy advisor » ISS :

- ✓ systématiquement pour les sociétés françaises composant l'indice CAC40, pour les sociétés composant l'actif des OPC labellisés ISR, pour les sociétés françaises dont le seuil de détention consolidé est supérieur à 0,50% de la capitalisation boursière de chaque société et enfin pour les sociétés étrangères détenues ayant une capitalisation boursière supérieure à 100 M€.
- ✓ ponctuellement dans les autres cas afin d'exprimer un vote de soutien ou manifester un désaccord, ou en cas de difficultés faisant courir un risque important aux actionnaires.

Les droits de vote ne sont pas exercés dans les cas suivants :

- ✓ Ils concernent toutes les sociétés détenues en dessous des seuils fixés, et les pays à POA (Power Of Attorney) où la procédure de vote exige des surcoûts financiers.
- ✓ La société de gestion ne pratiquant pas, sauf cas exceptionnel, de cession temporaire d'actions, elle n'est pas concernée par les conséquences juridiques des cessions temporaires de titres.

Les documents de Palatine Asset management sur la Politique d'engagement actionnarial et le rapport annuel sur l'exercice des droits de vote sont disponibles sur le site internet www.palatine-am.com rubrique Réglementation.

Ils peuvent également être adressés gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse suivante :
Palatine Asset Management – TSA 60140 - 93736 Bobigny Cedex 9.

- Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires.

Les intermédiaires financiers sont sélectionnés dans le respect des principes de « best execution » sur la base d'une approche multi - critères faisant l'objet d'une grille d'évaluation spécifique :

- | | |
|--------------------------|---|
| - Tarification | - Confidentialité |
| - Qualité de l'exécution | - Organisation de réunions avec les émetteurs |

- Qualité des analyses
- Qualité du conseil
- Capacité à intervenir dans des situations spéciales
- Qualité du back – office
- Traitement des litiges

Certains intermédiaires peuvent être privilégiés de manière plus systématique en fonction de leur spécialisation sur certains marchés ou certaines valeurs.

Un Comité semestriel encadre la sélection des intermédiaires, l'évaluation de l'adéquation de la qualité des services offerts, et analyse les statistiques d'activité et le volume de courtage

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires et le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation de Palatine Asset Management pour l'ensemble des transactions sur actions réalisées au cours de l'exercice 2023 sont disponibles sur le site www.palatine-am.com rubrique Réglementation.

Commission de mouvements.

La commission de mouvements, facturée le cas échéant à l'OPCVM à l'occasion d'une opération portant sur un instrument financier est intégralement reversée à la société de gestion.

Aucune commission de mouvement n'est prélevée depuis le 1^{er} mars 2021.

Prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

Annexe ESG : Reporting article 29 LEC de la Loi Energie Climat n°2019-1147 du 08/11/2019 ex act.173 de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV)

1) Déploiement de la démarche ESG au sein de la société de gestion.

L'investissement responsable est un axe stratégique de développement pour PALATINE ASSET MANAGEMENT qui s'est engagée depuis de nombreuses années à intégrer les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de certains de ses OPC.

L'analyse des critères ESG (sur l'Environnement, le Social et la Gouvernance) de Palatine AM d'un émetteur (action ou dette) permet d'évaluer la démarche RSE des entreprises. Notre démarche ESG se matérialise par une politique d'intégration des risques de durabilité et l'intégration dans notre gestion des critères environnementaux sociaux et de gouvernance.

Palatine AM est convaincu que la prise en compte de ces critères ESG est source de performance financière sur le long terme. Cette démarche permet d'associer toutes les équipes de la société de gestion.

Palatine AM est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI). Son engagement a pour vocation de pousser les entreprises dans une démarche de progrès. Elle passe par une politique de vote axée sur les critères ESG, un dialogue avec les entreprises et un engagement collaboratif avec WDI.

Toutes les informations concernant l'article 29 LEC de la Loi Energie Climat et relatives à la société de gestion PALATINE AM sont à retrouver dans un document spécifique accessible à l'adresse suivante : www.palatine-am.com .

2) Déploiement au niveau du fonds.

L'OPCVM applique les listes d'exclusion de PALATINE AM.

Ce produit promeut des caractéristiques environnementales. Il cherche à investir dans des sociétés qui apportent des solutions à la lutte contre le réchauffement climatique, la pollution et la raréfaction des ressources.

Le fonds applique un filtre ESG « Best in Universe » qui exclut au moins 20% des entreprises les moins bien notées.

Le produit financier réalise une part d'investissement durables ayant un objectif environnemental pour laquelle il s'assure du respect du principe de DNSH et d'une bonne gouvernance d'au moins 75%.

Règlement SFDR – Règlement TAXONOMIE

PALATINE PLANETE promeut des caractéristiques environnementales et sociales conformément à l'article 8 du Règlement SFDR et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 75% d'investissements durables ayant un objectif environnemental.

Au moins 1% de ces investissements durables du produit financier seront alignés à la taxonomie.

Les risques climatiques et les indicateurs d'impacts environnementaux sont calculés sur 100% des sociétés du portefeuille PALATINE PLANETE.

Le reporting extra-financier est disponible sur le site www.palatine-am.com .

L'annexe périodique SFDR figure à la fin de ce rapport.

Risque global du FCP :

La société de gestion utilise pour calculer le risque global du FCP la méthode du calcul de l'engagement telle que définie aux articles 411-74, 411-75 et 411-76 du règlement général de l'AMF, et par l'instruction AMF n° 2011-15.

Investissements éligibles au PEA

Au titre de l'exercice 2023, le FCP est demeuré investi en permanence à 75% minimum de son actif en titres éligibles au PEA, titres mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L.221-31 du code monétaire et financier.

Mention sur les rémunérations

La rémunération variable est composée en règle générale de 70 % de critères quantitatifs et de 30 % de critères qualitatifs. Ces éléments qualitatifs prennent notamment en compte : le management, le travail en équipe (présence et participation aux comités, qualité du travail en binôme et avec le reste de l'équipe), le partage de l'information, la participation à la réussite collective, la transparence, les intérêts des clients et la capacité à nouer une relation de confiance avec eux, le respect des processus de décisions d'investissement et plus particulièrement l'intégration des risques en matière de durabilité.

La rémunération variable peut être modifiée selon les risques pris et la rentabilité de la société de gestion. Le pourcentage appliqué pourra être différent selon les fonctions et les résultats de chaque collaborateur. La réduction de la rémunération variable sera significative en cas de pertes de la société, ou d'une prise de risques passés et futurs jugée excessive et inacceptable. Elle pourra aller jusqu'à la suppression totale de la rémunération variable. Les risques visés comprennent principalement les risques pris en matière de gestion, le risque de contrepartie, le risque de non-conformité, une insuffisance en matière de contrôle, de connaissance des clients, des pratiques visant à s'éloigner de la réglementation.

Pour l'exercice 2023, le montant total des rémunérations versées par Palatine Asset Management à son personnel (30 collaborateurs fin de période / 28 ETP) a représenté 3 027 K€, et se décompose pour 2 354 K€ au titre des rémunérations fixes et pour 673 K€ au titre des rémunérations variables.

Aucune rémunération n'est versée par l'OPC, il n'y a pas d'intéressement aux plus-values (carried interests).

- VI – PRINCIPAUX MOUVEMENTS DU PORTEFEUILLE

ISIN	Designation	Sens	Date	Quantité	Montant(€)
FR0010208488	ENGIE	Achat d'actions	26/06/2023	300 000	4 324 672
DE0006048432	HENKEL KGAA VZ	Vente d'actions	20/06/2023	57 000	4 148 121
FR0000120073	AIR LIQUIDE	Vente d'actions	20/10/2023	24 000	3 678 916
NO0005052605	NORSK HYDRO	Vente d'actions	08/08/2023	455 000	2 545 413
CH1216478797	DSM-FIRMENICH AG	Vente d'actions	18/09/2023	31 300	2 452 485
FR0000121147	FORVIA	Vente d'actions	20/07/2023	100 000	2 420 090
IE0004927939	KINGSPAN GROUP PLC	Vente d'actions	05/09/2023	27 000	2 049 783
FR0010370528	PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ANS (I)	Vente parts OPCVM	07/03/2023	8 500	1 852 490
FR0011675362	NEOEN	Achat d'actions	13/07/2023	60 000	1 725 996
FR0000125486	VINCI	Vente d'actions	22/03/2023	12 000	1 276 578

VII - OPERATIONS OU LE GROUPE A UN INTERET PARTICULIER

Au 29/12/2023 : - OPCVM = 3,17% de l'actif net

VIII - INFORMATIONS PARTICULIERES

- CHANGEMENTS INTERVENUS :

Néant.

- CHANGEMENTS A INTERVENIR SUR LE PROCHAIN EXERCICE :

Néant.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :

Palatine Planète

Identifiant d'entité juridique :

969500WUKPP2QU5PXF94

Caractéristiques environnementales et sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

OUI

NON

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : __ %

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une portion de 89,75% d'investissement durables.

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnement au titre de la taxinomie de l'UE.

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durable sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnement au titre de la taxinomie de l'UE.

ayant un objectif social

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : __ %

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales **mais n'a pas réalisé d'investissement durables**.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Palatine Planète a promu des caractéristiques environnementales sur la période.

Le suivi des performances ESG est effectué trimestriellement au sein de Palatine AM. La mesure de l'atteinte de la promotion des caractéristiques environnementales a donc été effectuée au 31/03/2023, au 30/06/2023, au 30/09/2023 et au 31/12/2023.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Sur la période, la performance des indicateurs de durabilité du portefeuille a été la suivante (hors cash et assimilé) :

Indicateurs	31/03/2023	30/06/2023	30/09/2023	31/12/2023	Moyenne annuelle
Respect des politiques d'exclusions	100%	100%	100%	100%	100%
Pourcentage de valeurs investies ayant une note ESG supérieure au seuil d'exclusion de 20% min.	98,59%*	100%	100%	100%	99,65%
Pourcentage de réduction de l'univers d'investissement	20,26%	20,00%	20,06%	20,85%	20,29%
Pourcentage de valeurs investies ayant de bonnes pratiques de gouvernance	92,81%	98,14%	97,94%	99,59%	97,94%
Pourcentage de valeurs investies ayant une contribution positive à au moins un des ODD environnementaux des NU	92,81%	98,14%	97,94%	99,27%	97,04%
Pourcentage de valeurs investies respectant le DNSH	87,21%	96,16%	95,03%	94,27%	93,17%

* Suite à la baisse de la note d'un émetteur du portefeuille, un écart de 1,41% a été identifié. La situation a été régularisée lors de l'actualisation de la note de cet émetteur. Les périodes suivantes sont conformes.

Sur la période, la performance des indicateurs de durabilité du portefeuille par rapport à son indice de référence a été la suivante :

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Indicateurs	31/03/2023		30/06/2023		30/09/2023		31/12/2023		Moyenne périodes	
	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice
Note ESG (sur 20)	12,05	11,09	12,17	11,12	12,19	11,01	12,37	11,19	12,20	11,10
Contribution ODD3 (de -1 à +1)	0,43	0,32	0,38	0,32	0,38	0,35	0,42	0,41	0,40	0,35
Contribution ODD6 (de -1 à +1)	0,31	0,23	0,29	0,24	0,30	0,26	0,39	0,33	0,32	0,27
Contribution ODD7 (de -1 à +1)	0,53	0,40	0,52	0,40	0,52	0,41	0,59	0,46	0,54	0,42
Contribution ODD9 (de -1 à +1)*	0,37	0,21	0,37	0,22	0,37	0,22	0,48	0,28	0,40	0,23
Contribution ODD11 (de -1 à +1)	0,50	0,35	0,51	0,35	0,51	0,35	0,51	0,40	0,51	0,36
Contribution ODD13 (de -1 à +1)*	0,43	0,32	0,43	0,32	0,43	0,32	0,50	0,36	0,45	0,33

*Indicateurs de surperformance du Label ISR, leurs couvertures ont été de plus de 90% sur toute la période.

○ ...Et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateurs	Moyenne 2022 2 trimestres	Moyenne 2023 4 trimestres	Variation N/N-1
Note ESG (sur 20)	12,12	12,20	+0,08
Contribution ODD9 (de -1 à +1)	0,37	0,40	+0,03
Contribution ODD13 (de -1 à +1)	0,44	0,45	+0,01

○ Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Le fonds Palatine Planète avait comme objectif d'investissement durable environnemental :

- 1- Sélectionner des entreprises dont l'activité ne porte pas significativement préjudice aux facteurs de durabilité :
 - a. 100% des valeurs investies respectent les politiques d'exclusion sectorielles de Palatine AM
 - b. 93,17% des entreprises investies ont passé les filtres de vérification du DNSH de Palatine AM.
- 2- Investir dans des sociétés qui apportent des solutions aux enjeux du développement durable : 100% des valeurs qualifiées de durables ont eu une contribution positive à au moins un des ODD environnementaux des Nations Unies.

○ Dans quelle mesure les investissements durables que ce produit a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Aucun investissement qualifié de durable n'a porté préjudice aux facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Au cours de la période, les principales incidences négatives du fonds ont été les suivantes :

Corporates			
		Valeurs	Couvertures
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	10 832,95	99,67%
	Émissions de GES de niveau 2	3 435,23	99,67%
	Émissions de GES de niveau 3	138 731,58	99,45%
	Émissions totales de GES	152 999,76	99,45%
2. Empreinte carbone		1 240,52	99,45%
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements		1 395,3	99,56%
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		22,48	99,82%
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Consommation	61,61	99,67%
	Production	12,05	99,67%
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Nace A	0,10	25,35%
	Nace B	0,91	97,74%
	Nace C	0,30	99,91%
	Nace D	1,43	99,96%
	Nace E	1,63	100,00%
	Nace F	1 466,25	100,00%
	Nace G	0,02	100,00%
	Nace H	0,11	83,32%
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Nace L	0,22	60,21%
			NA

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

8. Rejets dans l'eau	0,10	98,79%
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	6,8	99,46%
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0	100,00%
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0	98,56%
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	0,11	95,60%
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	42,72	99,77%
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0	100%
Souverains		
15. Intensité de GES	318,05	100%
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	0	100%
Immobiliers		
17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers		
18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique		
Additionnels - Tableau 2 & 3		
II.2. Émissions de polluants atmosphériques	0,35	99,67%
III.15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption	0,1	99,36%

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ?

La prise en compte des principes directeurs de l'OCDE et des principes des NU se fait à travers différents indicateurs.

Au cours de la période :

- Gestion des controverses : Aucune valeur investie n'a fait l'objet d'une controverse matérielle liée aux droits humains.
- Compliance des entreprises investies aux principes des NU ou de l'OCDE : le portefeuille a détenu en moyenne 83,12% de sociétés signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.
- Evaluation des politiques de lutte contre la corruption : 99,99% des sociétés investies au sein de Palatine Planète ont présenté des politiques de lutte contre la corruption.
- Notation ESG : La note ESG moyenne est 12,2/20.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La part moyenne d'investissement ayant pris en compte des principales incidences négatives sur la période a été de 93,17%.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Liste des 15 investissements principaux du produit financier ou 50% des principaux investissements au 31/12/2023 :

Principaux investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
ASML HOLDING	Technologie de l'Information	8,49 %	Pays Bas
VINCI	Industries	6,58 %	France
SCHNEIDER ELECTRIC	Industries	5,14 %	France
VEOLIA ENVIRONNEMENT	Services aux collectivités	4,91 %	France
STMICROELECTRONICS	Technologie de l'Information	4,69 %	Pays Bas
IBERDROLA	Services aux collectivités	4,31 %	Espagne
SCOTTISH AND SOUTHERN ENERGY	Services aux collectivités	4,14 %	UK
ENGIE	Services aux collectivités	4,13 %	France
SMURFIT KAPPA GROUP	Industries	3,88 %	Irlande
SAP	Technologie de l'Information	3,79 %	Allemagne

Liste des 15 investissements principaux du produit financier ou 50% des principaux investissements au 30/09/2023 :

Principaux investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
ASML HOLDING	Technologie de l'Information	6,75%	Pays Bas
VINCI	Industries	5,89%	France

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissement du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/01/2023 au 31/12/2023

Cash	NA	4,83%	NA
IBERDROLA	Services aux collectivités	4,66%	Espagne
VEOLIA ENVIRONNEMENT	Services aux collectivités	4,58%	France
AIR LIQUIDE	Produits de Base	4,45%	France
SCHNEIDER ELECTRIC	Industries	4,30%	France
STMICROELECTRONICS	Technologie de l'Information	4,12%	Pays Bas
ENGIE	Services aux collectivités	3,65%	France
LEGRAND	Industries	3,37%	France
SMURFIT KAPPA GROUP	Industries	3,31%	Irlande
SPIE	Industries	3,29%	France

Liste des 15 investissements principaux du produit financier ou 50% des principaux investissements au 30/06/2023 :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ASML HOLDING	Technologie de l'Information	6,73%	Pays Bas
VINCI	Industries	5,02%	France
PALATINE MONETAIRE STANDARD	OPC Monétaire	4,55%	France
IBERDROLA	Services aux collectivités	4,42%	Espagne
STMICROELECTRONICS	Technologie de l'Information	3,86%	Pays Bas
AIR LIQUIDE	Produits de Base	3,85%	France
SCHNEIDER ELECTRIC	Industries	3,84%	France
VEOLIA ENVIRONNEMENT	Services aux collectivités	3,78%	France
SPIE	Industries	3,50%	France
ENGIE	Services aux collectivités	3,22%	France
LEGRAND	Industries	2,95%	France
KERRY GROUP A	Consommation de base	2,90%	Irlande
FORVIA	Consommation discrétionnaire	2,89%	France

Liste des 15 investissements principaux du produit financier ou 50% des principaux investissements au 30/03/2023 :

Principaux investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
ASML HOLDING	Technologie de l'Information	6,41 %	Pays Bas
VINCI	Industries	5,04 %	France
IBERDROLA	Services aux collectivités	4,30 %	Espagne
STMICROELECTRONICS	Technologie de l'Information	4,18 %	Pays Bas
AIR LIQUIDE	Produits de Base	3,65 %	France
SCHNEIDER ELECTRIC	Industries	3,58 %	France
BUREAU VERITAS	Industries	3,33 %	France
VEOLIA ENVIRONNEMENT	Services aux collectivités	3,24 %	France
LEGRAND	Industries	3,23 %	France
SPIE	Industries	3,20 %	France
EDP RENOVAVEIS	Services aux collectivités	2,76 %	Espagne
SCOTTISH AND SOUTHERN ENERGY	Services aux collectivités	2,74 %	Royaume Uni
DSM NV	Produits de Base	2,73 %	Suisse
SAP	Technologie de l'Information	2,60 %	Allemagne



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Le produit financier a investi en moyenne 89,75% de son actif dans des investissements alignés à son objectif environnemental.

○ Quelle était l'allocation des actifs ?

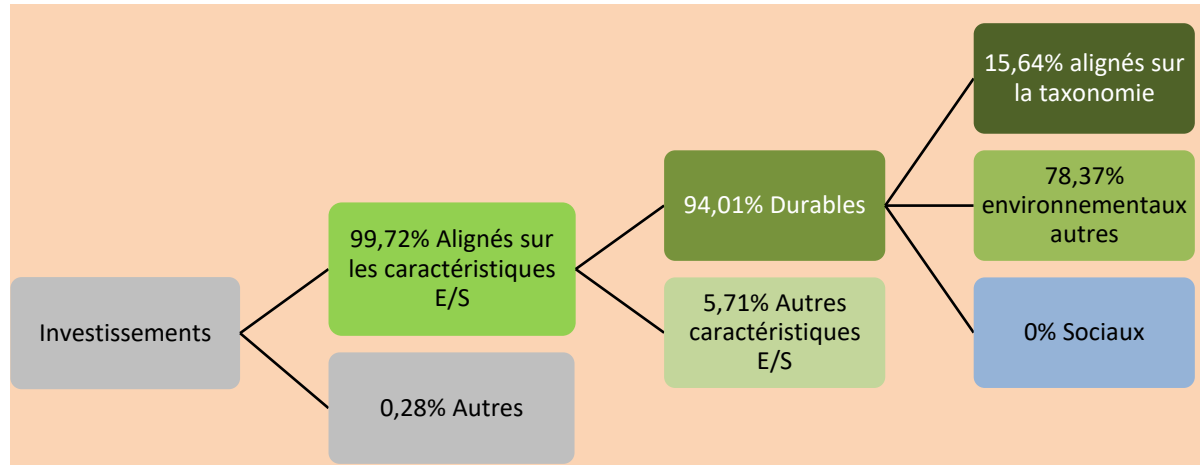
L'allocation des actifs au 31/12/2023 été la suivante :

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburant à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.

En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

○ Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les principaux secteurs d'investissement au cours de la période ont été les suivants :

- Consommation de base
- Consommation discrétionnaire
- Immobilier
- Industries
- Pharmacie - Santé
- Produits de Base
- Services aux collectivités



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE¹ ?

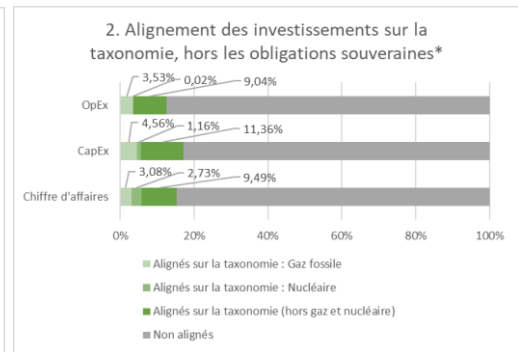
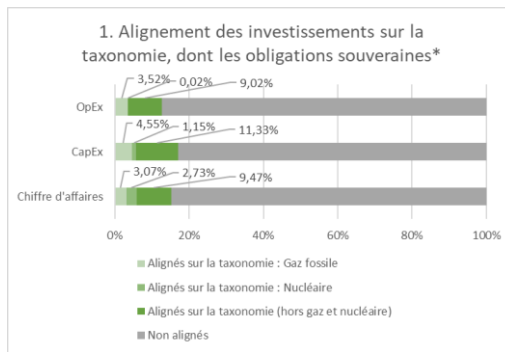
Ce produit financier entend réaliser une part d'investissements durables environnementaux alignés à la taxinomie de l'UE.

○ Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie ?

- Oui
- Dans le gaz fossile
 - Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – Voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

○ Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Types d'activités	31/03/2023	30/06/2023	30/09/2023	31/12/2023	Moyenne
Activités habilitantes	8,58%	7,63%	6,50%	7,18%	7,47%
Activités transitoires	0,97%	0,79%	0,29%	0,31%	0,59%

○ Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

% d'alignement taxonomie	31/12/2022	Moyenne 2023	Evolution N/N-1
Chiffre d'affaires	2,41%	15,27%	+12,86%
OpEx	1,45%	12,56%	+11,41%
CapEx	1,51%	17,03%	+15,52%

L'augmentation significative du pourcentage d'alignement par rapport à la période précédente s'explique tant par l'amélioration de la prise en compte de ces données dans la gestion que par une meilleure disponibilité des données.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La part d'investissements durables sur le plan environnemental, non aligné à la taxonomie de l'UE, en moyenne sur la période est de 74,48% :

Environnement (hors taxonomie)	31/03/2023	30/06/2023	30/09/2023	31/12/2023	Moyenne périodes
Investissements durables	69,81%	74,96%	74,79%	78,37%	74,48%



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » au 31/12/2023 sont 0,25% de devises et 0,03% d'OPCVM.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les éléments contraignants de l'approche extra-financière pour sélectionner les investissements au cours de la période ont été les suivants :

- **Filtre d'exclusions sectorielles et normatives** : 100% des valeurs investies respectent les politiques d'exclusion de Palatine AM.
- **Vérification du principe de DNSH** de Palatine AM pour 93,17% des investissements effectués sur la période.
- **Filtre notation ESG** :
 - 99,65% des valeurs investies ont une note ESG supérieure à la note seuil permettant une exclusion de 20% des moins bonnes valeurs. Cette note seuil a été revue trimestriellement tout au long de la période. Un dépassement a été constaté et corrigé immédiatement.
 - Note ESG moyenne sur la période de 12,20, supérieure à celle de l'univers d'investissement thématique qui est de 11,10.
- **Contribution positive à l'un des ODD environnementaux des Nations Unies** :
 - 97,04% des valeurs investies au cours de la période ont une contribution positive à au moins un des ODD environnementaux définis par les Nations Unies.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière de durabilité des activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

- Le fonds affiche une contribution moyenne aux ODD 9 et 13 supérieure à celle de son univers d'investissement thématique.

Ainsi, au cours de la période, l'univers d'investissement thématique du fonds a été réduit en moyenne de 20,29% sur la base de critères ESG.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.